

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

### **Délibération n°2023-28**

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 3 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mr Alban Bernard Montmerle

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			Absents	DELEGUES SUPPLEANTS			
		Présents	Excusés			Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X POUVOIR A MR ALBAN MONTMERLE		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X	JAMBON MICHEL			X
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE			X	
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL			X	LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HIINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT		X POUVOIR A MR FERRE		MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

**OBJET : DELIBERATION TARIF FACTURATION ABSENCE RENDEZ-VOUS COLLECTE AMIANTE**

Le Smidom organise des collectes amiante sur rendez-vous au sein de ses déchèteries. Ces collectes compte-tenu de la réglementation sanitaire liée à la manipulation de l'amiante sont complexes et coûteuses à mettre en œuvre.

Cependant régulièrement des rendez-vous ne sont pas honorés par les usagers inscrits, ce qui représente un coût pour le Smidom et reste pénalisant pour les usagers qui n'ont pu être inscrits faute de place.

Le Comité Syndical est invité à approuver l'application d'une facturation de 50 € pour tout rendez-vous non honoré lors de ces sessions.

**Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité**

**AUTORISE** le Président à appliquer une facturation d'un montant de 50€ aux usagers inscrits aux sessions de collecte amiante et qui n'honorent pas leur rendez-vous.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 10 novembre 2023,

Le Président,  
Paul FÉRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture de l'Ain le  
et publication ou notification le